

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2022/88

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures,

Nombre de délégués
Titulaires en exercice : 35
Titulaires présents : 25
Suppléants votants : 0
Procurations : 08
Votants : 31

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes de Meilhac, sous la présidence de M.DEXET Emmanuel, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 septembre 2022

Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

PRESENTS : MM. DEXET Emmanuel (Procuration de M.GOUDIER Jean-Louis), RICHIGNAC Guillaume (Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M.BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe (Procuration de Mme LACORRE Valérie), CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice (Procuration de Mme LANTERNAT Floriane), CARPE Jean-Christophe (Procuration de M.LE GOFF Jean), JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques, Mmes CHEYRONNAUD Céline (Procuration de M.MARCELLAUD Didier), HILAIRE GENIN Karine (Procuration de M.DARGENTOLLE Georges), VALLADE Sylvie et M.DOGNON Jean-Bernard.
Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance : M.GAYOT Loïc
EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, MM. BONNAT Christian, GOUDIER Jean-Louis, Mmes LACORRE Valérie, LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, MARCELLAUD Didier, DARGENTOLLE Georges, DELOMENIE Bernard et CUILLERDIER Simon.
SECRETAIRE : M. BREZAUDY Alain

Objet : Travaux d'extension du Multiple rural de Dournazac : plan de financement et demandes de subventions

Exposé :

Le Président rappelle qu'en 2004, soucieuse du maintien du dernier commerce en zone rurale, la Communauté de Communes des Monts de Châlus (avant fusion), a souhaité réaliser un commerce multi-services (épicerie/presse/bar/tabac/journaux/dépôt de gaz) sur la commune de Dournazac. Aucun local existant n'ayant pu être trouvé, une construction neuve a été réalisée sur la Place du champ de foire, à proximité immédiate de La Poste. Le terrain pour la construction a été cédé à l'euro symbolique par la Commune à la Communauté de Communes.

Le Multiple rural (commerce multiservices) de Dournazac construit en 2006 a depuis connu 4 exploitants successifs. En 2018, il a été repris par la SAS BCD, qui exploite le lieu via un bail commercial.

Le développement du lieu, la qualité et la diversité des produits proposés (productions locales) et les nouvelles habitudes de consommation du public (consommation de proximité), accentués par la situation sanitaire, nécessitent la réalisation d'une extension pour offrir un espace de stockage et de vente plus important. C'est dans ce contexte qu'un projet d'extension de 49 m² en ossature bois, au niveau de la zone de livraison existante du Multiple rural, est proposé. Cette extension porte sur la création d'un espace complémentaire de stockage fermé et d'un appentis couvert non fermé.

Le Président rappelle que ce projet a été inscrit au Budget Primitif 2022 « Activités commerciales ».

Budget et plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles :

Nature des dépenses	Montant prévisionnel HT
Travaux	43 000 €
Honoraires et frais divers	5 500 €
Total des dépenses prévues	48 500,00 €

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20220928-2500€
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Recettes prévisionnelles :

Nature des recettes	Montant prévisionnel	%
Etat (DETR et/ou DSIL)	14 550 €	30 %
Région	12 125 €	25%
Département (CDDI)	7 275 €	15 %
Total financements publics	33 950,00 €	70 %
Autofinancement	14 550 €	30%
Total maître d'ouvrage	14 550,00€	30 %
Privés (préciser)		
Coût total	48 500,00 €	100%

M.CAILLOT Alain, disposant également de la procuration de M. BONNAT Christian, ne prend pas part au vote.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **autorise** le Président à solliciter des subventions de l'Etat (DETR et/ou DSIL), de la Région et du Département (CDDI) pour financer les travaux d'extension du Multiple rural de Dournazac,
- **approuve** l'inscription du projet au Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) 2022-2024 et autorise le Président à réaliser les démarches et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : En Mairie, le 29 septembre 2022.

Le Président,
Emmanuel DEXET

